

ALIMENTATION DURABLE POUR TOUS

Portage de repas

Un nouveau prestataire pour fournir les repas

Le service de portage de repas s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire communal. Il permet de conserver une alimentation régulière, équilibrée et de qualité, sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

Pourquoi la commune propose-t-elle ce service ?

La mission du portage de repas poursuit un double objectif : garantir une alimentation équilibrée tout en luttant contre l'isolement social. La commune ne prépare pas les repas mais assure la préparation des commandes et la livraison. Un prestataire les fournit. Depuis septembre, il s'agit de Poivre & Sel, qui a remporté le marché. Les repas, préparés à partir de produits frais et de qualité, tiennent compte des besoins spécifiques de chaque bénéficiaire, notamment en matière de régimes alimentaires (sans sel, mixé, diabétique, etc).

Qui est Poivre et Sel ?

Il y a dix ans, Restoria avait souhaité se lancer dans un projet inclusif, en collaboration avec l'Adapei 49 et plus particulièrement son entreprise adaptée Odéa, implantée à Cholet. Leur objectif était clair : créer des emplois pour les personnes en situation de handicap et répondre à un besoin en pleine évolution : le service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Le groupe Restoria a alors créé une seconde société nommée Poivre & Sel, spécialisée dans l'alimentation des seniors.

Quels sont les atouts de « Poivre & Sel »

Poivre & Sel certifie l'origine de ses produits en favorisant la proximité et la transparence dans son approvisionnement. Ils maîtrisent leur chaîne d'approvisionnement pour garantir des repas de qualité. Ils sélectionnent des produits d'une qualité nutritionnelle et gustative supérieure, en privilégiant les produits frais. Enfin, ils s'engagent à certifier l'absence d'utilisation de matières premières OGM.»



Préparation des commandes



Chargement des commandes



Livraison des commandes

La livraison est, quant à elle, gérée par des agents communaux formés pour assurer une veille sociale et apporter un soutien moral en discutant avec les usagers. Ce service est directement rattaché au service Solidarités et s'adresse aux personnes en perte d'autonomie. Les repas peuvent être servis de manière temporaire (après une hospitalisation par exemple) ou permanente et quotidienne.

Renseignements au CCAS, à la MMS au 2 bis, promenade de la Sarthe ou au 02 41 41 10 00 (tapez 2).